

PROGRAMME

Mise en copropriété de l'immeuble neuf

REF : COP-034

La mise en copropriété de l'immeuble neuf a été fortement impactée par la réforme de la loi du 10 juillet 1965 (Ordonnance du 30 octobre 2019). Les promoteurs et syndic doivent revoir leurs procédures pour s'adapter aux nouvelles dispositions

Les textes : Articles 1 et 1-1 de la loi du 10 juillet 1965

Lien site boutique : <https://urlz.fr/pHZy>

Durée

7.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de préparer le passage en copropriété de l'immeuble vendu en VEFA : rédiger le règlement de copropriété ; tenir la première assemblée ; livrer le premier lot

Contenu de la formation

- 1/ REDACTION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE : POINTS D'ATTENTION
 - - Rappel : distinction état descriptif de division/ règlement de copropriété et portée
 - - Détermination des parties communes/ parties communes spéciales
 - - Les parties privatives
 - - Les parties communes à jouissance privative (jardins et terrasse) : condition de constitution, conséquences, clauses à prévoir
 - - L'affectation du lot et la destination de l'immeuble (commerce, professions libérales, plaques, enseignes commerciales)
 - - Le mode de calcul des charges : charges communes, la question de la « spécialisation » de certaines charges d'entretien en lien avec les parties communes spéciales
 - - Les charges de services et éléments d'équipement (ascenseur), utilité, obligations relatives à la pose des compteurs
 - - Validité des « clauses de style » relative aux modalités de jouissance des parties privatives : boxage, clauses de bout de couloir, modification de la vitrine commerciale, climatisation
- 2/ NAISSANCE DE LA COPROPRIETE
 - - Phase préalable au fonctionnement du syndicat des copropriétaires : portée des mandats promoteurs
 - - Le syndicat des copropriétaires « en formation » : syndic provisoire, souscription et reprise des contrats (fluides et assurance), immatriculation
 - - Date de « naissance » de la copropriété : livraison du premier lot. Problématique du phasage de cette livraison et de la première assemblée générale de copropriété

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- - Conséquence de la naissance de la copropriété : sur la livraison des parties communes, mandat du syndic provisoire, sur les charges de copropriété, sur la réalisation éventuelle d'une « seconde tranche »
- - L'ordre du jour et les modalités (date/lieu/ vote par correspondance ou en visio) de la première assemblée générale : élection du syndic (mise en concurrence, conseil syndical, budget, reprise de certains contrats)

Profils des apprenants

- Syndic, promoteurs, avocat

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

[Livret d'accueil participant](#)